Collège et lycée de secteur

Arrêté de sectorisation de Pibrac:

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Toulouse

RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction de l'Organisation Scolaire

Bureau de la carte des formations

Référence
LMBF/ n° 17/003

Dossier suivi par
Bernard FABARON

Téléphone
05 36 25 75 88

Mél
dos2@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la circulaire du 18 juin 1985 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement – application de l'article 13 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée : planification scolaire ;

VU le décret n°2005-291 du 30 mars 2005 relatif à la procédure de consultation en matière de transports scolaires ;

VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2004 relatif au périmètre du district scolaire du lycée Saint-Exupéry de Blagnac ;

VU l'arrêté rectoral en date du 22 janvier 2004 relatif au périmètre du district scolaire du lycée Joseph Saverne de l'Isle-Jourdain ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 1er septembre 2017, le district scolaire du lycée de PIBRAC (Haute-Garonne) est constitué des communes suivantes :

- ✓ PIBRAC
- ✓ LEGUEVIN
- ✓ BRAX
- ✓ LASSERRE
- ✓ MERENVIELLE
- ✓ PRADERE-LES-BOURGUETS
- ✓ LE CASTERA
- ✓ LEVIGNAC
- ✓ MONTAIGUT-SUR-SAVE
- ✓ DAUX
- ✓ SAINT-PAUL-SUR-SAVE
- ✓ MENVILLE
- ✓ BRETX
- ✓ THIL
- ✓ LAUNAC
- ✓ SAINT-CEZERT
- ✓ LE BURGAUD

Article 2 : A compter du 1er septembre 2017, le district scolaire du lycée de BLAGNAC (Haute-Garonne) est constitué des communes suivantes :

- ✓ BLAGNAC
- ✓ CORNEBARRIEU
- ✓ BEAUZELLE
- ✓ AUSSONNE
- ✓ SEILH
- ✓ MERVILLE
- ✓ LARRA

Article 3 : A compter du 1er septembre 2017, les communes de la Haute-Garonne listées ci-dessous sont rattachées au district scolaire du lycée Joseph Saverne à L'ISLE-JOURDAIN (Gers) :

- ✓ BRIGNEMONT
- ✓ CABANAC-SEGUENVILLE
- ✓ LAGRAULET-SAINT NICOLAS
- ✓ BELLESERRE
- ✓ COX
- ✓ DRUDAS
- ✓ PUYSSEGUR
- ✓ LAREOLE
- ✓ CADOURS
- ✓ LE GRES
- ✓ PELLEPORT
- ✓ CAUBIAC
- ✓ GARAC
- ✓ BELLEGARDE SAINTE MARIE
- ✓ SAINTE LIVRADE
- ✓ VIGNAUX

Article 4 : A compter du 1er septembre 2017, le district scolaire du lycée international à COLOMIERS (Haute-Garonne) est complété de la commune suivante :

- ✓ MONDONVILLE

Article 5 : Les arrêtés en date du 22 janvier 2004 relatifs aux périmètres des districts scolaires des lycées Saint-Exupéry de Blagnac et Joseph Saverne à L'Isle-Jourdain sont abrogés

Article 6 : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de la Haute-Garonne et l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale du Gers sont chargés chacun, en ce qui les concernent, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 20 JAN. 2017

La rectrice,

Hélène BERNARD

Visualiser le fichier «17-003 Arrêté de sectorisation de Pibrac.pdf» en ligne